



Challenge départemental Futsal féminin 2019

Le District de football de La Manche organise les phases départementales du Challenge FUTSAL «Seniors Féminin», « U18F », «U16F» et «U13F». Ces épreuves sont gérées par la Commission Féminine et le secrétariat administratif du District en liaison avec la Commission Sportive et de Discipline et la Commission des Arbitres du District.

1- ENGAGEMENTS

Toutes les équipes engagées dans les championnats **Seniors F** de Ligue et de District peuvent s'inscrire et participer aux phases départementales du challenge « **FUTSAL seniors Féminin** ». Aucune entente autre que les ententes déjà engagées en championnat ne sont autorisées en challenge futsal seniors F.

Les **équipes** engagées dans les championnats **U18F** et **U16F** de Ligue peuvent s'inscrire aux Challenges Départementaux « **FUTSAL U18F** » et «**FUTSAL U16F**». Aucune entente autre que les ententes déjà engagées en championnat ne sont autorisées en challenges « **FUTSAL U18F** » et « **FUTSAL U16F** ».

Tous les clubs du District de La Manche peuvent inscrire une ou plusieurs équipes au Challenge «**FUTSAL U13F** ». Les ententes entre clubs d'un même secteur géographique sont autorisées en challenge futsal U13F.

2 – CALENDRIER

La Commission Féminine du District de la Manche réserve plusieurs journées en janvier 2019 au calendrier général.

3 – DURÉE ET HORAIRE DES RENCONTRES

La durée de rencontres variera en fonction du nombre d'équipes présentes aux plateaux.

4 – RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX ET QUALIFICATIONS

Le **nombre de joueuses** est de **5** dont un gardien avec la possibilité d'avoir **4** remplaçantes, nombre de remplacements illimité et à tout moment de la partie (ballon en jeu ou non) dans la zone des 5 mètres.

Équipement des joueuses, shorts, maillots numérotés, chaussures adaptées pour la pratique en salle (sans crampons), protège-tibias obligatoires.

Les joueuses autorisées à participer au Challenge Futsal départemental **U18F** sont les **U18F, U17F et U16F**.

Les joueuses autorisées à participer au Challenge Futsal départemental **U16F** sont les **U16F, U15F et U14F**.

Les joueuses autorisées à participer au Challenge Futsal départemental **U13F** sont les **U13F, U12F et U11F**.

Les cas litigieux seront tranchés par les commissions compétentes du District

5 – CLASSEMENT DES RENCONTRES

Le classement des équipes est établi par addition des points décomptés comme suit

Match gagné : 4 points

Match nul : 2 points

Match perdu : 1 point

En cas d'égalité de points pour l'une quelconque des places, le classement de deux ou plusieurs équipes sera établi de la façon suivante :

- d'après le nombre de points obtenus pour les rencontres ayant opposé les équipes ex æquo

- en cas d'égalité de points dans le classement de ces matchs, les équipes seront départagées par la différence de buts marqués et concédés par chacune d'elles au cours de ces dits matchs.
- En cas d'égalité de différence de buts entre les équipes ayant le même nombre de points, on retiendra le goal-average calculé au quotient sur tous les matchs disputés par chacune d'elles.
- En cas d'égalité au goal-average général calculé au quotient, on retiendra le nombre de buts marqués par chaque équipe.
- En cas de nouvelle égalité, on aura recours à une épreuve de coups de pieds directs.

6 – DÉROULEMENT DE L'ÉDITION 2019

Challenge senior F

La 1^{ère} journée réunira toutes les équipes engagées des 2 secteurs, dans 2 complexes à salles multiples.

La 2^{ème} journée verra les équipes qualifiées dans chaque secteur se rencontrer sur 2 salles.

La finale départementale réunira les 8 équipes qualifiées.

Un club ne pourra qualifier qu'une équipe pour le plateau final Départemental.

Challenge U18F

Une journée qualificative est proposée, le déroulement sera précisé en fonction du nombre d'équipes engagées.

La finale départementale réunira les 6 équipes qualifiées.

Un club ne pourra qualifier qu'une équipe pour le plateau final Départemental.

Challenge U16F

Une journée qualificative est proposée, le déroulement sera précisé en fonction du nombre d'équipes engagées.

La finale départementale réunira les 6 équipes qualifiées.

Un club ne pourra qualifier qu'une équipe pour le plateau final Départemental.

Challenge U13F

2 journées qualificatives seront proposées, le déroulement sera précisé en fonction du nombre d'équipes engagées. La finale départementale réunira les 6 équipes qualifiées.

Un club ne pourra qualifier qu'une équipe pour le plateau final Départemental.

Attention !

Lors du tour qualificatif si un club présente 2 équipes, la composition des équipes ne peut être modifiée en cours de plateau.

Un club ne respectant pas les catégories d'âge correspondant au règlement ne pourra pas se qualifier pour le plateau final départemental.

Les clubs seront avertis de leur qualification après vérification des feuilles de match.

7 - QUALIFICATION RÉGIONALE FUTSAL 2019

Seules les équipes étant en règle vis-à-vis des règlements mis en place par la Ligue de Normandie pourront prétendre à leur qualification pour la phase finale du challenge Futsal Régional.

8 - OBLIGATIONS DES CLUBS

- Le responsable et la capitaine des équipes seniors F doivent connaître les règles du futsal.
- Chaque club présent devra avoir un accompagnateur d'équipe qui fera office **de référent du club** et sera le seul interlocuteur de l'équipe.
- Chaque club doit fournir un(e) arbitre (dirigeant ou joueuse)

9 - RESPECT DES RÈGLES SPORTIVES FFF

- Une **feuille de match** sera établie sur laquelle devront apparaître les numéros de licence.
Un délégué (membre du Comité Directeur ou de la Commission Féminine) veillera au bon déroulement du plateau.
- Il est demandé le strict respect des installations et chaque équipe veillera à laisser son emplacement le plus correct possible.
- La consommation d'alcool est prohibée dans l'enceinte sportive.

10 – ARBITRAGE

L'arbitrage est assuré par les équipes non en lice pour le match en cours.

Sur les finales départementales, des arbitres officiels pourront être désignés par le District de la Manche.

11 – FAUTES ET COMPORTEMENT

- **Pas de contact** (définition du contact : interférer avec un adversaire pour se procurer le ballon en touchant le joueur avant le ballon).
- **Tacles interdits** y compris pour le gardien de but.
- Tous les coups-francs sont directs
Le coup franc est exécuté à l'endroit où la faute est commise (sauf quand celle-ci a été commise dans la surface de réparation). Les adversaires doivent être à **5 m**. il doit être exécuté dans les **4 secondes** (si l'arbitre effectue le pas pour la distance de 5 m, c'est 4 secondes au coup de sifflet de l'arbitre).
- Un **gardien de but** ne peut pas saisir avec les mains une passe volontaire d'un partenaire, ni une rentrée de touche effectuée par un coéquipier, ni s'emparer du ballon avec les mains hors de sa surface.
Le gardien doit remettre le ballon en jeu exclusivement à la main dans les 4 secondes et le ballon doit sortir de la zone des 6 mètres.
Après avoir joué le ballon, le gardien ne peut pas le retoucher (même avec les pieds) dans sa propre moitié de terrain sur une passe volontaire d'un coéquipier avant que le ballon n'ait été touché par un adversaire.
Toutes ces fautes de gardien de but sont sanctionnées par un **coup franc indirect**.
- Le **coup de pied de réparation (pénalty)** est tiré du point de réparation à 6 mètres de la ligne de but, joueurs adverses et partenaires à 5 mètres, le gardien a les pieds sur sa ligne de but.
- Au **coup d'envoi**, donné obligatoirement en direction du but adverse, les joueurs de l'équipe ne procédant pas au coup d'envoi doivent se tenir au moins à 3 mètres (rond central), un but ne peut être marqué directement sur un coup d'envoi.
- La **rentrée de touche** se fait exclusivement au pied, ballon arrêté sur la ligne (pieds à l'extérieur du terrain pour la prise d'élan), joueurs adverses à 5 mètres, exécution dans les 4 secondes. **Pas de but direct.**
Rentrée de touche accordée à l'équipe adverse lorsque le ballon touche le plafond, la rentrée de touche sera effectuée du point le plus proche de l'endroit au-dessus duquel le ballon a touché le plafond.
- Le coup de pied de **corner** est effectué au pied, joueurs adverses à 5 mètres, exécution dans les 4 secondes.
- Un **but** peut être marqué de n'importe quel endroit du terrain, le ballon doit avoir franchi totalement la ligne. Le gardien de but ne peut pas marquer sur une relance à la main.
- Pas de hors-jeu en futsal.